



وزارة الانتقال الطاقوي والتنمية المستدامة
- قطاع التنمية المستدامة -

+oCοUοΘ+ I %C§++ξ I +*EοQ+ Λ +XCξ +oΘ§HοI+
- ξXO I +XCξ +oΘ§HοI+ -

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

- DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE -

Appel à consultation pour l'élaboration des informations sur le soutien nécessaire et reçu en matière de financement, de développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, dans le cadre du 2ème Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »

Date : 02 octobre 2026

Description de la mission	Elaboration des informations sur le soutien nécessaire et reçu en matière de financement, de développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, dans le cadre du 2ème Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc
Titre du projet	Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »
Lieu d'affectation	Rabat, Maroc
Date limite de dépôt des soumissions	09 octobre 2026
Envoi des offres / demandes d'informations	cn.rbt.maroc@gmail.com

I. Contexte

L'Accord de Paris reconnaît le rôle déterminant du soutien financier, du développement et du transfert de technologies ainsi que du renforcement des capacités pour accompagner les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs engagements climatiques. Afin de mieux rendre compte des actions engagées et du soutien mobilisé à cette fin, son article 13 établit un Cadre de transparence renforcé, fondé sur des modalités communes et tenant compte des capacités nationales.

Dans ce cadre, le chapitre VI de l'annexe à la décision 18/CMA.1 précise les informations que les pays en développement devraient communiquer concernant le soutien nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris. Détaillées aux paragraphes 130 à 145 des modalités, procédures et lignes directrices (MPGs), ces dispositions portent sur le financement, le développement et le transfert de technologies ainsi que le renforcement des capacités. Elles prévoient la communication de ces informations dans la mesure du possible, selon leur disponibilité et leur pertinence au regard de la situation nationale.

Pour faciliter cette communication et harmoniser la présentation des informations, la décision 5/CMA.3 a adopté des formats tabulaires communs (Common Tabular Formats – CTF) destinés à leur notification électronique. Les tableaux III.6 à III.13 couvrent les différentes catégories de soutien nécessaire et reçu, y compris celui destiné à la mise en œuvre de l'article 13 et aux activités liées à la transparence. Le secrétariat de la CCNUCC met à la disposition des pays un outil dédié, l'ETF Support Reporting Tool, permettant de renseigner ces tableaux et de générer les formats officiels. Les données élaborées dans le cadre de la présente consultation devront ainsi être structurées pour permettre leur intégration, leur vérification et leur finalisation dans cet outil, en assurant leur cohérence avec les informations présentées dans le chapitre narratif du rapport.

C'est dans cette perspective que le Maroc prépare son deuxième Rapport biennal sur la transparence (RBT2), dont la finalisation et la soumission à la CCNUCC sont prévues au plus tard le 31 décembre 2026. La présente consultation vise à élaborer les informations sur le soutien nécessaire et reçu qui seront intégrées à ce rapport, tout en consolidant les acquis du premier cycle de notification. Elle devra permettre d'élargir la couverture des données, d'améliorer leur qualité et leur traçabilité, et de renforcer les méthodes de collecte et de consolidation, afin de contribuer à la pérennité du dispositif national de suivi du soutien climatique.

II. Contexte spécifique au projet

Le projet « BTR2 + BTR3/NC6 » appuie le Maroc dans la préparation de ses prochains rapports au titre du Cadre de Transparence Renforcé et dans le renforcement des dispositifs institutionnels et techniques nécessaires à la production régulière des informations demandées par la CCNUCC.

Dans le cadre du projet CBIT, un outil de collecte des données relatives au soutien a été développé afin de faciliter la remontée, la structuration et la consolidation des informations provenant des institutions nationales. Cet outil constituera le principal support de collecte auprès des parties prenantes dans le cadre de la présente consultation. Le/la consultant(e) devra s'appuyer sur sa structure existante, proposer si nécessaire des ajustements de paramétrage ou de champs pour assurer l'alignement avec les exigences des MPGs, RBT2 et des CTF, et appuyer le processus de collecte auprès des parties prenantes clés.

L'expérience du premier cycle de reporting a toutefois confirmé que les informations relatives au soutien reçu ne sont pas toujours disponibles, centralisées ou suffisamment détaillées au niveau des institutions nationales. Afin d'améliorer l'exhaustivité du RBT2, le/la consultant(e) devra compléter les informations nationales au moyen de bases de données internationales et de sources publiques officielles, tout en appliquant des règles strictes de vérification, de rapprochement et de prévention des doubles comptes.

Par ailleurs, l'identification du soutien nécessaire doit être renforcée. Les informations sur les besoins financiers et de renforcement des capacités peuvent également être mieux structurées et rapportées avec la collaboration des parties prenantes, et ce pour recueillir les besoins disponibles sous une forme directement exploitable pour le RBT2. Pour les besoins en technologies, le/la consultant(e) s'appuiera prioritairement sur les livrables de l'étude réalisée

dans ce cadre, qu'il/elle analysera et traduira en informations compatibles avec les exigences de reporting, sans reproduire l'exercice d'identification déjà mené.

Enfin, les besoins et soutiens relatifs à la mise en œuvre de l'article 13 et aux activités de transparence devront être explicitement documentés, notamment ceux liés à la préparation des rapports et aux domaines d'amélioration identifiés au cours du cycle de transparence précédent.

III. Objectifs de la consultation

L'objectif général de la consultation est de produire, pour le RBT2 du Maroc, un ensemble complet, cohérent, traçable et conforme d'informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, et de consolider le dispositif national de collecte et de reporting associé.

Plus spécifiquement, la consultation vise à :

- Actualiser la description des circonstances nationales, des arrangements institutionnels et des processus utilisés pour identifier, suivre, collecter, valider et rapporter le soutien nécessaire et reçu ;
- Définir et documenter les hypothèses, définitions et méthodologies utilisées pour le reporting, conformément au paragraphe 131 de la décision 18/cma.1 ;
- Appuyer l'opérationnalisation l'utilisation de l'outil de collecte développé dans le cadre du CBIT et assurer la correspondance entre les informations collectées et les champs des CTF du soutien ;
- Collecter, consolider et vérifier les données disponibles auprès des institutions nationales sur le soutien reçu ;
- Compléter les lacunes de la collecte nationale par des recherches ciblées dans des bases de données internationales et des bases officielles de bailleurs et de fonds climatiques et organismes d'appui ;
- Identifier et structurer le soutien financier nécessaire, les besoins de renforcement des capacités et les besoins liés à la transparence, en concertation avec les parties prenantes ;
- Extraire et structurer les besoins en technologies sur la base des livrables de l'étude dédiée réalisée au niveau national ;
- Renseigner les CTF applicables dans le format requis ;
- Elaborer le chapitre du rbt2 relatif au soutien nécessaire et reçu et assurer sa cohérence avec les CTF ;
- Assurer le contrôle qualité, la traçabilité des sources, le rapprochement des données et la prévention du double comptage ;
- Proposer des recommandations opérationnelles pour institutionnaliser la collecte et améliorer progressivement la qualité du reporting lors des prochains cycles.

IV. Consistance de la prestation et principes méthodologiques

La prestation couvrira l'ensemble des catégories prévues au chapitre VI des MPGs : circonstances nationales et arrangements institutionnels ; hypothèses, définitions et méthodologies ; soutien financier nécessaire et reçu ; soutien au développement et au transfert de technologies nécessaire et reçu ; soutien au renforcement des capacités nécessaire et reçu ; soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13 et les activités liées à la transparence.

Le/la consultant(e) devra appliquer une approche reposant sur la complémentarité entre les données nationales et les sources internationales. Les informations fournies directement par les institutions nationales et validées par celles-ci demeureront la source privilégiée. Les sources internationales seront utilisées pour compléter les lacunes, vérifier la cohérence des informations ou documenter des financements qui ne sont pas disponibles au niveau national.

Point méthodologique important : L'utilisation de bases internationales doit rester une démarche de consolidation et non une addition mécanique de montants. Pour chaque donnée issue d'une source externe, le/la consultant(e) devra conserver la référence exacte, la date d'extraction, la définition du montant, le statut financier (par exemple approuvé, engagé, décaissé ou reçu), le périmètre géographique et la méthode d'attribution au Maroc. Aucun montant correspondant à l'intégralité d'un projet multi-pays ne pourra être attribué au Maroc sans clé d'allocation ou information spécifique au pays suffisamment documentée.

Les principes suivants devront être appliqués :

- Etablir une hiérarchie des sources et une règle d'arbitrage lorsque plusieurs sources présentent des montants ou statuts différents ;
- Distinguer clairement les notions de financement climatique spécifique, de financement du développement lié au climat et de financement total d'un projet ;
- Pour les données OCDE/CAD, documenter la méthode d'utilisation des marqueurs rio et ne pas assimiler automatiquement la valeur totale d'une activité marquée à un montant de financement climatique spécifique ;
- Distinguer les engagements, approbations, décaissements et montants effectivement reçus, et appliquer de manière cohérente la définition retenue pour le RBT2 ;
- Appliquer une méthode uniforme de conversion des devises en dirhams et en dollars des États-Unis, avec indication du taux et de la date ou moyenne de référence utilisés ;
- Assurer la prévention du double comptage entre données nationales, données de bailleurs, fonds climatiques, banques multilatérales et bases agrégées ;
- Identifier, lorsque possible, la contribution des financements à l'atténuation, à l'adaptation ou aux deux, ainsi qu'aux objectifs de développement/transfert de technologies et de renforcement des capacités ;
- Documenter les limites, lacunes, incertitudes et cas pour lesquels l'information ne peut pas être renseignée de manière suffisamment fiable ;
- Assurer la cohérence entre les données de base, les CTF générés et le texte du chapitre du RBT2.

V. Missions et activités

Mission 1 : Préparation méthodologique et actualisation des circonstances nationales et des arrangements institutionnels

Activité 1.1 : Élaboration du protocole méthodologique de reporting

Conformément au paragraphe 131 des MPGs, le/la consultant(e) documentera les hypothèses, définitions et méthodes qui seront appliquées au RBT2, notamment pour :

- La conversion de la monnaie nationale et des autres devises en dollars des États-Unis ;
- L'estimation du montant du soutien nécessaire ;
- La définition de l'année ou de la période de reporting ;
- L'identification des sources de soutien et des canaux bilatéraux, régionaux ou multilatéraux ;
- La distinction entre soutien engagé, approuvé, décaissé, reçu ou nécessaire ;
- La qualification du statut des activités : planifiées, en cours ou achevées ;
- La classification du type de soutien : atténuation, adaptation ou transversal ;
- La classification des instruments financiers, secteurs et sous-secteurs ;
- La description de l'utilisation, des impacts et des résultats estimés ;
- L'identification de la contribution au développement/transfert de technologies et au renforcement des capacités ;
- La prévention du double comptage, notamment pour le soutien lié à l'article 13 et aux activités de transparence.

Activité 1.2 : Actualisation des circonstances nationales et des arrangements institutionnels

Le/la consultant(e) actualisera la description des systèmes et processus utilisés pour identifier, suivre et rapporter le soutien nécessaire et reçu, ainsi que les défis et limites rencontrés, conformément au paragraphe 130 des MPGs. Il/elle précisera les rôles des institutions, les circuits de données, les responsabilités de validation et les interfaces avec l'outil CBIT.

Mission 2 : Collecte, consolidation et vérification

Activité 2.1 : Examen de l'outil et démarrage de collecte des données

Avant de démarrer la consultation, le prestataire examinera l'outil de collecte des informations sur le soutien reçu et requis développé dans le cadre du projet CBIT, et l'ajustera s'il identifie des gaps avec les exigences de l'Accord de Paris et ses principales décisions.

Ensuite, le prestataire établira la liste des parties prenantes et des interlocuteurs dont la contribution est clé pour réaliser la consultation. Il lancera par la suite la collecte auprès des institutions identifiées en utilisant l'outil CBIT comme support principal.

Le/la consultant(e) assurera un suivi régulier de la collecte, tiendra un registre des institutions contactées, des réponses reçues et des difficultés rencontrées, et apportera un appui ciblé lorsque des informations nécessitent une clarification ou une restructuration avant intégration.

Activité 2.2 : Consolidation et contrôle des données nationales

Support reçu

Les informations reçues seront contrôlées et consolidées dans une base de travail unique. Pour le soutien financier reçu, le/la consultant(e) recherchera notamment les informations correspondant au CTF III.7 : titre et description du projet ou programme, canal, entité bénéficiaire, entité de mise en œuvre, montant reçu en monnaie nationale et en USD, période, instrument financier, statut, secteur et sous-secteur, type de soutien, contribution aux objectifs technologiques ou de renforcement des capacités, statut de l'activité, utilisation, impacts et résultats estimés.

Pour le soutien technologique et le renforcement des capacités reçus, le/la consultant(e) collectera les informations requises par les CTF III.9 et III.11 et complètera, dans le texte du RBT2, les informations qualitatives prévues par les MPGs, notamment les études de cas pertinentes, le stade du cycle technologique soutenu et l'amélioration des capacités nationales.

Support requis

Le/la consultant(e) consolidera les besoins financiers recensés en privilégiant les besoins suffisamment définis et adossés à des politiques, programmes, projets ou feuilles de route nationaux. Pour chaque besoin, il/elle vérifiera la cohérence avec les priorités nationales, la CDN et les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, conformément aux paragraphes 132 et 133 des MPGs.

Lorsque les montants doivent être estimés, la méthode d'estimation devra être explicitée et les hypothèses documentées. Les besoins imprécis ou non chiffrables pourront être présentés dans la partie narrative, mais ne devront pas être artificiellement convertis en montants sans base méthodologique suffisamment robuste.

Pour les besoins technologiques, le/la consultant(e) analysera les livrables de l'étude nationale réalisée sur les besoins en technologies et utilisera ces résultats comme source principale pour le reporting du soutien nécessaire au développement et au transfert de technologies. Il/elle ne réalisera pas une nouvelle évaluation des besoins technologiques, mais traduira les priorités identifiées dans un format compatible avec les paragraphes 135 et 136 des MPGs et le CTF III.8.

Pour chaque besoin technologique pertinent, le/la consultant(e) cherchera à préciser le titre, la description, le type de soutien, le type de technologie, l'horizon temporel, le secteur ainsi que l'utilisation, l'impact et les résultats attendus. Il/elle veillera également à refléter dans le texte les plans, besoins et priorités technologiques ainsi que les besoins liés au renforcement des capacités et technologies endogènes.

Quant aux besoins en renforcement des capacités, une attention particulière sera accordée aux besoins institutionnels, techniques et organisationnels permettant d'améliorer la production, l'analyse, la coordination et la communication des données climatiques. Le prestataire se basera sur les études disponibles et sur les besoins identifiés dans le rapport de l'examen technique du 1^{er} RBT du Maroc, et toute autre source officielle.

Le/la consultant(e) identifiera séparément le soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13 et les activités liées à la transparence, conformément aux paragraphes 143 à 145 et aux CTF III.12 et III.13. Cette analyse couvrira notamment le soutien requis pour préparer les rapports, maintenir les systèmes de données et répondre aux domaines d'amélioration identifiés par les revues techniques du cycle précédent, tout en évitant tout double comptage avec les autres catégories de soutien. Il doit à cet effet faire une proposition d'estimation des besoins requis et la soumettra au comité de validation de l'étude pour approbation.

Activité 2.3 : Complément de la collecte par les bases de données internationales

Lorsque les données ne sont pas disponibles ou restent incomplètes au niveau des institutions nationales, le/la consultant(e) complètera le recensement par une recherche systématique dans des bases de données internationales et dans les portefeuilles publics des principaux partenaires financiers du Maroc.

Les sources à examiner pourront notamment inclure, selon leur pertinence et la disponibilité des données : les statistiques de financement du développement de l'OCDE/DAC et le Creditor Reporting System (CRS), les bases du Fonds vert pour le climat (GCF), du Fonds pour l'environnement mondial (GEF), du Fonds d'adaptation et des Climate Investment Funds, ainsi que les bases de projets des banques multilatérales de développement, des agences des Nations Unies et des principaux partenaires bilatéraux.

Pour chaque donnée retenue, le/la consultant(e) devra effectuer un rapprochement avec les informations nationales lorsqu'elles existent, vérifier le bénéficiaire, le statut, la période et le montant, documenter la source primaire ou secondaire utilisée et signaler les divergences éventuelles. Les données issues de bases agrégées devront être complétées, lorsque nécessaire, par les documents de projet ou les informations du bailleur afin de renseigner les champs qualitatifs des CTF, tout en vérifiant et évitant tout double comptage entre les données nationales et celles collectées au niveau des bases de données internationales.

Activité 2.4 : Contrôle et Assurance Qualité des informations rapportées

Le/la consultant(e) assurera une vérification de toutes les informations collectées et des données rapportées dans les CTF. Il s'assurera de la déduplication et de la cohérence des données et des formats utilisés.

Les activités de vérification doivent mener à la finalisation des informations à rapporter, notamment celles à rapporter dans les CTF.

Mission 3 : Élaboration du chapitre du RBT2, renseignement des CTF et validation finale

Activité 3.1 : Élaboration du chapitre du RBT2 relatif au soutien nécessaire et reçu

Sur la base des données consolidées et validées, le/la consultant(e) élaborera le chapitre du RBT2 relatif au soutien nécessaire et reçu, en suivant la structure du chapitre tel que présenté dans les MPGs et, autant que pertinent, le plan indicatif du RBT adopté par la décision 5/CMA.3.

Le chapitre devra couvrir : (A) circonstances nationales, arrangements institutionnels et stratégies pilotées par le pays ; (B) hypothèses, définitions et méthodologies ; (C) soutien financier nécessaire ; (D) soutien financier reçu ; (E) soutien technologique nécessaire ; (F) soutien technologique reçu ; (G) soutien en renforcement des capacités nécessaire ; (H) soutien en renforcement des capacités reçu ; et (I) soutien nécessaire et reçu pour l'article 13 et les activités liées à la transparence.

Activité 3.2 : Validation et finalisation

Une réunion technique de validation sera organisée avec la Direction, la coordination du projet, et le comité de validation de l'étude. Le/la consultant(e) présentera les principaux résultats, les lacunes résiduelles, les choix méthodologiques et les recommandations. Il/elle intégrera les commentaires reçus et remettra une version finale du chapitre, des CTF, de la base de données et des annexes méthodologiques, prête pour la compilation du RBT2.

VI. Livrables

Les livrables seront fournis en français et dans des formats électroniques modifiables. Les bases de données et matrices seront remises en Excel ou dans un format exploitable et compatible avec le processus de renseignement de l'outil CBIT et de l'ETF Support Reporting Tool.

Mission	Livrable	Contenu attendu	Échéance ¹
Mission 1	L1 – Protocole méthodologique	Protocole méthodologique et plan de travail détaillé. Section actualisée détaillée relative aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels	Au plus tard 2 semaines après la signature
Mission 2	L2 – Base consolidée du soutien reçu et requis	Registre de collecte et d'échanges avec les parties prenantes Base nationale consolidée (données nationales + internationales) pour le soutien financier, transfert des technologies et renforcement des capacités (reçu et requis) et les informations spécifiques à la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris	Au plus tard 5 semaines après la signature
Mission 3	L3 – Chapitre du RBT2	Chapitre soutien reçu et requis prêt pour intégration dans le RBT2, y compris les CTF et les annexes le cas échéant CR de la réunion de validation	Au plus tard 7 semaines après la signature

Les commentaires critiques identifiés au cours de la collecte ou de la compilation devront être transmis au fil de l'eau à la coordination du projet afin de permettre leur résolution sans attendre la remise formelle du livrable suivant.

Tous les documents doivent être produits en français, fournis en version provisoire et définitive, sous format électronique (Word et PPT). Le résumé à l'attention des décideurs sera fourni en format électronique et papier.

VII. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La prestation couvrira la période allant de la signature du contrat jusqu'à la remise du paquet final, qui devra intervenir au plus tard le 2 décembre 2026 afin de préserver le temps nécessaire à la compilation, à la validation institutionnelle et à la soumission du RBT2 au plus tard le 31 décembre 2026.

Le contrat est estimé à un maximum de 50 Hommes/Jour (H/J), répartis à titre indicatif comme suit :

VIII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation de la mission, le/la consultant(e) devra :

- Travailler en coordination étroite avec la Direction et la coordination du projet ;
- Utiliser l'outil CBIT comme support principal de collecte et assurer la traçabilité entre les données originales, les consolidations et les CTF finaux ;
- Conserver une copie structurée des sources, fichiers d'extraction, documents de projet et pièces justificatives utilisées ;
- Signaler immédiatement les divergences importantes entre sources nationales et internationales et proposer une méthode d'arbitrage documentée ;
- Garantir la confidentialité des informations non publiques et ne publier aucune donnée sans validation du projet et de l'institution concernée ;
- Participer aux réunions de suivi nécessaires et alerter sur tout risque susceptible d'affecter le calendrier de soumission ;
- Transférer au projet l'ensemble des fichiers de travail, bases consolidées, scripts ou modèles éventuels et supports méthodologiques nécessaires à la reproductibilité du processus.

IX. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en trois tranches après validation des livrables correspondants :

¹ Date à partir de la signature de l'ordre de service

- 20 % après validation du livrable L1 ;
- 40 % après validation des livrables L2 ;
- 40 % après validation des livrables L3.

La validation sera prononcée par la Direction/coordination du projet après vérification de la conformité des livrables aux présents TdR et prise en compte des commentaires éventuels.

X. Profil demandé

Le prestataire doit présenter une équipe composée de :

Expert national confirmé en changement climatique et la finance climat

- Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation ;
- Expérience : Ayant au moins 8 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques
- Ayant une bonne expérience en finance climat ;
- Expérience spécifique :
 - Connaissance approfondie du contexte institutionnel, des politiques et stratégies marocaines en matière de lutte contre les changements climatiques / financements climatiques ;
 - Connaissance approfondie de l'Accord de Paris et du Cadre de transparence renforcé, en particulier des dispositions relatives au soutien nécessaire et reçu des paragraphes 130 à 145 de la décision 18/CMA.1 ;
 - Expérience démontrée dans la préparation ou la revue de rapports soumis à la CCNUCC (BTR/RBT, BUR/RBA, Communications Nationales) et, de préférence, dans le renseignement ou la vérification des CTF relatifs au soutien ;
 - Références en finance climat ;
 - Excellentes capacités d'analyse, de structuration de bases de données, de rédaction en français et bonne maîtrise de l'anglais technique.

Consultant national junior en finance climat

- Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation ;
- Expérience : Ayant au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques
- Expérience spécifique :
 - Connaissance de l'Accord de Paris et du Cadre de transparence renforcé, en particulier des dispositions relatives au soutien nécessaire et reçu des paragraphes 130 à 145 de la décision 18/CMA.1 ;
 - Connaissances des bases de données internationales relatives au support climatique ;
 - Expérience dans la préparation des CTF relatifs au soutien ;

- Capacités d'analyse, de structuration de bases de données, de rédaction en français et bonne maîtrise de l'anglais technique.

XI. Présentation de l'offre du/de la consultant(e)

L'offre devra comprendre :

Document	Contenu
Offre technique	• CV détaillé • Approche méthodologique et organisation des différentes missions ; Chronogramme de mise en œuvre et répartition proposée des H/J.
Offre financière	• Offre financière détaillée, datée et signée, indiquant le coût total, le taux journalier et le nombre d'H/J proposé par mission. NB : L'offre financière doit être datée et signée. Les frais logistiques pris en charge par le projet ne doivent pas être intégrés. L'offre financière doit prendre en compte les frais relatifs au déplacement et à l'hébergement de l'expert au Maroc. Les missions sur place sont estimées à 3, et peuvent être ajustés selon les besoins de la consultation. Dans ce cas, l'offre financière peut être réajustée en fonction des missions fixées.

XII. Évaluation des offres

L'évaluation se déroulera en trois étapes :

Étape 1 : Analyse technique comparative des offres

Les offres techniques seront évaluées sur 100 points. Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de 60/100 seront retenues pour l'analyse financière.

Critères	Modalités d'appréciation	Note max.
Méthodologie et approche de travail		
Méthodologie	Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (25 points) Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (15 points) Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points) .	25
Chronogramme	Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation (5 points) Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation (0 points)	5
Formation et expertise		
<u>Expert national confirmé en changement climatique et la finance climat</u>		
Formation académique	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (5 points)	5
Expérience générale en changements climatiques	Ayant au moins 8 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques (10 points)	10
Contexte national	Connaissance approfondie du contexte institutionnel, des politiques	5

Critères	Modalités d'appréciation	Note max.
	et stratégies marocaines en matière de lutte contre les changements climatiques / financements climatiques (5 points, 1 point par référence)	
Expérience spécifique	Connaissance approfondie du contexte institutionnel, des politiques et stratégies marocaines en matière de lutte contre les changements climatiques / financements climatiques ; Connaissance approfondie de l'Accord de Paris et du Cadre de transparence renforcé, en particulier des dispositions relatives au soutien nécessaire et reçu des paragraphes 130 à 145 de la décision 18/CMA.1 ; Expérience démontrée dans la préparation ou la revue de rapports soumis à la CCNUCC (BTR/RBT, BUR/RBA, Communications Nationales) et, de préférence, dans le renseignement ou la vérification des CTF relatifs au soutien ; Références en finance climat ; Excellentes capacités d'analyse, de structuration de bases de données, de rédaction en français et bonne maîtrise de l'anglais technique. (25 points, 5 points par référence)	25
<u>Consultant national junior en finance climat</u>		
Formation académique	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (5 points)	5
Expérience générale en changements climatiques	Au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques (5 points)	5
Expérience spécifique	Connaissance de l'Accord de Paris et du Cadre de transparence renforcé, en particulier des dispositions relatives au soutien nécessaire et reçu des paragraphes 130 à 145 de la décision 18/CMA.1 ; Connaissances des bases de données internationales relatives au support climatique ; Expérience dans la préparation des CTF relatifs au soutien ; Capacités d'analyse, de structuration de bases de données, de rédaction en français et bonne maîtrise de l'anglais technique. (15 points, 5 points par référence)	15

Étape 2 : Analyse financière comparative des offres

Chaque offre financière techniquement qualifiée recevra une note financière F sur 100.

La note de 100 sera attribuée à l'offre financière valable la moins disante.

Pour les autres offres : $F = 100 \times (P_{\min} / P)$, où P est le prix de l'offre considérée et $P_{\min}$ le prix de l'offre techniquement valable la moins disante.

Étape 3 : Analyse technico-financière

Les notes technique (T) et financière (F) seront pondérées comme suit :

70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.

La note finale sera calculée selon la formule :

$$N = 0,7 \times T + 0,3 \times F.$$

Le contrat sera attribué à l'offre ayant obtenu la note finale N la plus élevée.

XIII. Dépôt des offres

Les offres seront déposées au bureau de la Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous :

Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 – Bureau 324 ou 328

Département du Développement Durable

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage

420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard **9 octobre 2026 avant midi**, en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour l'élaboration des informations sur le soutien nécessaire et reçu en matière de financement, de développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, dans le cadre du 2ème Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »